

COMMUNIQUÉ ■ Les dirigeants agricoles disposent aujourd’hui de solutions innovantes et durables pour rentabiliser leur surface de toiture et pour financer un bâtiment utile à leur exploitation. Romain ROY, PDG de GROUPE ROY ÉNERGIE, conseille aux dirigeants agricoles de se tourner vers le renouvelable et nous explique le principe de location de toiture photovoltaïque.

Obtenez un revenu complémentaire en louant la toiture de vos bâtiments agricoles!



Romain ROY,
PDG de GROUPE ROY ÉNERGIE



Bâtiment agricole 234 kWc - Loiret

Quelles sont les solutions photovoltaïques proposées aujourd’hui à un exploitant agricole ?

Romain ROY :
Le photovoltaïque, système qui exploite l’énergie solaire pour produire de l’électricité, est un réel apport écologique, économique et de stratégie d’entreprise. Désormais, de nouvelles solutions émergent pour répondre aux besoins des exploitants agricoles sans que l’investissement de départ impacte leur trésorerie. Il existe notamment la location de toiture photovoltaïque, où 100 % de l’investissement est pris en charge par l’installateur de panneaux solaires.

Concrètement, en quoi consiste la location de toiture photovoltaïque ?

RR : La location de toiture est une solution gagnant-gagnant. L’installateur photovoltaïque

pose des panneaux solaires sur le toit du bâtiment agricole et, en contrepartie, le dirigeant agricole reçoit un loyer annuel pendant une période de 30 ans minimum.

Quel revenu le dirigeant agricole peut-il espérer percevoir ?

RR : Le loyer perçu est variable et se calcule selon différents critères comme la surface de toiture disponible, la puissance installée, l’orientation du bâtiment, etc. En moyenne, chez GROUPE ROY ÉNERGIE, le loyer versé est de l’ordre de 8 à 10 % du chiffre généré par la revente d’électricité des panneaux installés. Nous proposons également une solution alternative si l’exploitant agricole souhaite une rentrée d’argent immédiate : le versement d’une soulte à l’installation, en remplacement des loyers.

Quels sont les avantages de la location de toiture pour l’exploitant agricole ?

RR : La location de toiture photovoltaïque est un axe de financement particulièrement intéressant dans le cadre d’une construction neuve ou d’une rénovation. Cela permet à l’agriculteur de considérablement réduire son investissement et d’ainsi, préserver sa trésorerie. Il est également possible d’obtenir un désamiantage gratuit de sa toiture grâce à la location photovoltaïque.

Quelles sont les conséquences à long terme ? Y a-t-il des frais à prévoir comme l’assurance ou l’entretien des panneaux solaires ?

RR : Non, pas du tout ! Il n’y a pas de frais cachés. L’avantage du bail emphytéotique, le contrat qui détaille l’engagement des deux parties, c’est qu’il place la responsabilité de la toiture

entre les mains de l’installateur photovoltaïque. Entretien, maintenance, rénovation... pendant 30 ans, la toiture est gérée et assurée par l’installateur qui prend en charge l’ensemble des coûts liés aux panneaux installés ainsi qu’à la couverture du bâtiment agricole.

Pourquoi conseillez-vous la location de toiture photovoltaïque aux dirigeants agricoles ?

RR : Pour préserver l’avenir de la planète, de l’espèce et des espèces, il faut s’investir dans un monde en transition. Et louer sa toiture, c’est l’assurance d’exploiter une surface disponible et inutilisée avec de fortes retombées économiques et écologiques. Vous devenez un acteur de la transition énergétique et améliorez votre démarche RSE. C’est également une formidable solution pour financer des projets et bénéficier d’un revenu complémentaire.

Quelle est la valeur ajoutée de GROUPE ROY ÉNERGIE ?

RR : GROUPE ROY ÉNERGIE propose un accompagnement complet et sur-mesure pour chaque projet photovoltaïque. Depuis 2016, nos équipes 100 % intégrées assurent des prestations premium, à un prix juste, sans aucune sous-traitance. Composée de charpentiers, couvreurs, bureaux d’études, électriciens... notre équipe maîtrise toutes les étapes du projet, de A à Z. Nous comptons déjà plus de 5000 réalisations, en grande majorité auprès des exploitants agricoles français. Nos équipes proposent aujourd’hui diverses solutions qui répondent aux besoins des agriculteurs, comme la location de toiture photovoltaïque, en prenant en charge l’ensemble des démarches administratives, l’installation et le SAV.

+

Pour en savoir plus



DEPUIS 2016

02 38 801 801

23 rue Gondrelie, 28310 Toury

www.gre-enr.fr — contact@gre-enr.fr



Pôle photovoltaïque GROUPE ROY ÉNERGIE — Toury (28)